

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT TROIS MAI (23/05/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,
Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 11

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Philippe GARCIA), **Adjoint**

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Any DELCHER), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Madame Stéphanie GAYET), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Robert DUPARC), Mme Marie CAVALIE (représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

05 – 23 mai 2023

5. « Moissac : Fruits et Saveurs », Convention de partenariat entre la Mairie de Moissac et le Syndicat Défense du Chasselas de Moissac – Edition 2023

Rapporteur : Madame ESQUIEU.

Considérant le souhait de la commune d'organiser une manifestation appelée « Moissac : Fruits et Saveurs » en collaboration entre les deux parties Mairie de Moissac et le Syndicat Défense du Chasselas de Moissac.

Considérant qu'il convient de contractualiser ce partenariat avec le Syndicat Défense du Chasselas dans l'organisation de cette manifestation,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal la convention de partenariat à intervenir avec le Syndicat Défense du Chasselas pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Mairie de Moissac et le Syndicat Défense du Chasselas de Moissac

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention de partenariat.

Pour copie conforme
Moissac, le 24 Mai 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :